

Réseau Sobriété

Quelle place pour la
sobriété dans la gestion du foncier ?

sobriete@cler.org

En partenariat avec

Réseau pour tout professionnel travaillant sur les sobriétés.

Les membres du Réseau Sobriété partagent (extrait de notre **charte**) :

- L'objectif premier d'une transition énergétique et écologique dans le respect des **valeurs démocratiques et de justice sociale**, dont la sobriété est une des composantes essentielles, complémentaire des mesures d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.
- **La définition de la sobriété comme une démarche globale et volontaire consistant à interroger nos besoins, le sens de nos usages et la façon de les satisfaire en limitant leur impact sur les ressources naturelles.**
- La volonté de renforcer la prise en compte de la sobriété dans le débat public et d'agir pour accroître **la place de la sobriété dans les politiques publiques** et les organisations, à toutes les échelles.
- Le souhait de faire de la sobriété un sujet d'échange professionnel pour favoriser **la montée en compétences collective** et la diffusion des actions pertinentes auprès des acteurs concernés.

Nous proposons un webinaire qui abordera contexte et enjeux sur la sobriété dans le foncier et qui s'inscrit dans la continuité de :



La Réole

co-construit
l'habitat participatif

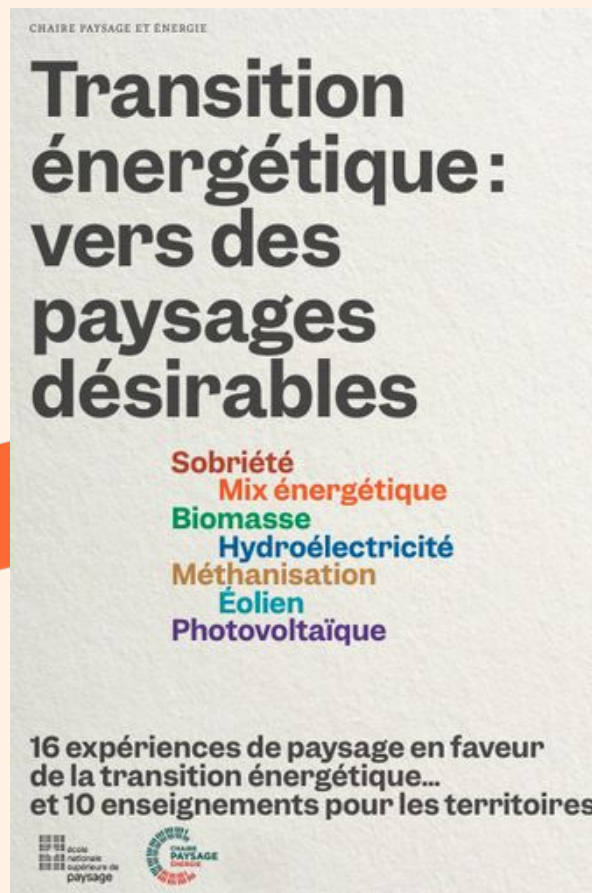
Engagée dans une démarche de revitalisation de son centre-ville historique, la commune de La Réole (Gironde) a permis de concrétiser, avec le concours du bailleur social départemental, l'initiative d'un petit groupe de seniors désireux de s'installer dans un habitat partagé proche des services. Sorti de terre après plusieurs années d'une conception soignée, le Jardin sur le Toit est un projet exemplaire qui allie justice sociale et sobriété foncière.

LE PROJET

Si l'habitat participatif est principalement le fait de propriétaires, la particularité de la résidence Le Jardin sur le Toit est qu'elle accueille des locataires du parc social qui participent à une aventure collective mêlée de longanité. La résidence, composée de onze logements du T1 au T4 hébergeant des femmes seules et des familles, dispose d'une salle commune où voit les habitants se réunir régulièrement, notamment à l'occasion des fêtes d'anniversaire. Cet habitat, pensé et conçu au cours de plusieurs ateliers avec les retraités qui l'ont voulu, a vocation à créer aux besoins d'une population vieillissante. Il est donc parfaitement adapté en termes d'accessibilité. Au-delà du bâti, l'habitat partagé est une expérience communautaire de mixité sociale, les premiers locataires ont ainsi participé à l'élaboration d'une charte. Cette charte est signée par chaque locataire et donne un cadre aux échanges, fondés sur l'entraide. Les occupants sont même consultés par le bailleur social en cas de déménagement : celui-ci leur soumet le dossier des aspirants locataires et il s'est jusqu'à toujours conformé à leur avis qui consiste à préserver un savant mélange entre femmes seules et familles.

En quelques DATES

2010	2013	2016	2021	2024
Lancement du projet de ville La Réole 2020	Proposition des Babayagas à la Mairie	Organisation des premiers ateliers	Livraison des 11 logements	Inauguration de la place requalifiée attenante



Transition énergétique: vers des paysages désirables

Sobriété
Mix énergétique
Biomasse
Hydroélectricité
Méthanisation
Éolien
Photovoltaïque

16 expériences de paysage en faveur de la transition énergétique... et 10 enseignements pour les territoires

CHAIRE PAYSAGE ET ENERGIE

©Tuca Vieira.

sobriete@cler.org

Ordre du jour

Présentation du Réseau Sobriété

Présentation des intervenants

- Franck Gaudin de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) de la Savoie
- Caroline Escudero de la coopérative Tequio

Introduction : éléments du cadre juridique, enjeux et points d'actualités

Intervention de Franck Gaudin et échanges

Intervention de Caroline Escudero et échanges

Point agenda

Présentation des intervenantes



Franck Gaudin

est responsable du pôle
développement à l'EPFL Savoie
(2017)

- *J'accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur stratégie foncière,*
- *J'anime un observatoire des friches économiques pour accélérer et optimiser leurs reconversions*
- *Je porte une application web (MCMA) qui permet aux collectivités de disposer de plus d'autonomie pour agir sur le foncier.*

EPFL de la Savoie

Le cœur de métier de l'EPFL de la Savoie est le portage foncier pour les collectivités adhérentes - 277 à ce jour.

La loi indique que les EPFL « mettent en place des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable, la lutte contre l'étalement urbain et la limitation de l'artificialisation des sols, y compris par des actions ou des opérations de renaturation. » (art L324.1 du CU)

Présentation des intervenantes



Caroline Escudero

est Responsable de programmes à
TEQUIO

Ingénieure diplômée de l'École des Mines de Nancy et de la Escuela Técnica Superior de Ingenieros Industriales de Madrid, j'ai d'abord développé des compétences techniques dans un centre de recherche appliquée en innovation, transition énergétique et environnementale du bâtiment. Dotée d'une expertise en montage d'opérations, je travaille en particulier sur les volets technique et financier des projets développés par Tequio.

J'anime également une démarche partenariale avec le département des Pyrénées-Atlantiques associant les experts et acteurs de la filière dans l'objectif de coconstruire un référentiel technique de l'éco-réhabilitation à destination des communes rurales visant à les guider dans leur projet de réhabilitation.

TEQUIO

TEQUIO est coopérative à but non lucratif, située à Bayonne agissant dans le domaine de l'habitat.

Nous accompagnons les petites communes dans leur réflexion et le développement de leur village dans une démarche collective associant toutes les parties prenantes. En fédérant tous les acteurs, nous contribuons à la concrétisation du projet, à sa réalisation et à son animation dans le temps.

Nous défendons l'idée d'une intelligence de l'aménagement dans le sens large du terme, ce qui englobe l'ensemble des aspects financiers, juridiques, éthiques, économiques, écologiques et matériels de notre secteur. Nous partageons des préoccupations et des questionnements sur la façon d'habiter un espace, individuellement et collectivement, en portant une attention fine aux lieux, aux personnes, au vivant et au long terme.

sobriete@cler.org

Question à laquelle répondre dans le chat :

En un mot, quels sont pour vous les liens entre la notion de sobriété et la gestion foncière?

Question à répondre dans le chat :

En un mot, quels sont pour vous les liens entre la notion de sobriété et la gestion foncière?



A word cloud of French terms related to land management and sustainability. The most prominent words are 'Economie' (green), 'Biodiversité' (grey), 'Aménagement' (grey), and 'territoire' (grey). Other visible words include 'Santé' (grey), 'Valeurs' (grey), 'agriculture' (green), 'innondations' (small green), 'étalement' (small grey), 'biodiversité' (small grey), 'ressources' (small grey), 'loi' (small grey), 'immobilier' (grey), 'marché' (grey), 'équité' (grey), 'publique' (green), and 'justice' (grey).

10 Éléments du cadre juridique :

1. **1983** - Création de l'article 110 du code de l'urbanisme " Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Afin de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ... les collectivités publiques harmonisent... leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace.
2. **1985 et 1986** - Limitation des l'artificialisation des sols : loi Montagne et loi Littoral
3. **1992** - Agenda 21 : conception intégrée de la planification et de la gestion des terres
4. **2000 Loi SRU** - Éviter l'étalement urbain, densifier de manière raisonnée des espaces déjà urbanisés. Création des SCoT et PLU. Ils déterminent les conditions permettant d'assurer une utilisation économe et équilibré des espaces naturels et urbains, périurbains et ruraux.
5. **2010 - Loi Grenelle II** définition des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace dans les document d'urbanisme

10 Éléments du cadre juridique :

6. **2014** - Loi ALUR - analyse de capacités de densification au sein des documents d'urbanisme

7. **2018** - Plan Biodiversité : limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif **ZAN**.

Loi ELAN : lutte contre la dévitalisation des centres-villes et création de nouveaux outils : projets partenariaux d'aménagement (PPA), grandes opérations d'urbanisme (GOU), opération de révitalisation des territoires (ORT).

8. **2019** - Objectif de Zéro Artificialisation Nette.

9. **2021** - Loi Climat et Résilience - suite à la convention citoyenne pour le climat. Article 192 : "La lutte contre l'artificialisation des sols, avec un objectif d'absence de artificialisation nette à terme"

Introduction

Enjeux :



Introduction

Enjeux



Le Grandland est la première Opel à bénéficier de la nouvelle plateforme de Stellantis STLA Medium BEV native. Cette architecture, associée à une nouvelle batterie plate et un moteur électrique de nouvelle génération permettra d'offrir une autonomie électrique d'environ 700 kilomètres... Les prix et la disponibilité ne sont pas encore connus



En plein centre de Nantes, des militants écologistes ont remplacé des affiches publicitaires vantant les mérites d'une marque de luxe ou d'un téléphone par d'autres au ton nettement plus caustique. Objectif : dénoncer les publicités pour les voitures individuelles et notamment les plus polluantes d'entre elles, les SUV.

Intervention de Franck Gaudin

Paroles d'élus :

“Quelles pirouettes dois-je faire pour éviter de me faire chopper par le ZAN?”

1. Pourquoi ZA”N” - nette et pas ZAB-brute?
2. **2031 : artificialisation à “mi-chemin”** vers 2050, mais 2050 c’est demain !
Sommes-nous dans la bonne trajectoire??
3. **2050 Zéro Artificialisation nette** : → Quelles stratégies peut une collectivité territoriale mettre en place? Quels sont les indicateurs à considérer?
4. **Utilisation du sol : est il possible de dissocier les sols et l'immobilier ?**

« **L'artificialisation est définie** comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.

« La renaturation d'un sol, ou **désartificialisation**, consiste en des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé.

« **L'artificialisation nette** des sols est définie comme le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnés.

« Au sein des documents de planification et d'urbanisme, lorsque la loi ou le règlement prévoit des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols ou de son rythme, ces objectifs sont fixés et évalués en considérant comme :

« a) Artificialisée une surface dont les sols sont soit imperméabilisés en raison du bâti ou d'un revêtement, soit stabilisés et compactés, soit constitués de matériaux composites ;

« b) Non artificialisée une surface soit naturelle, nue ou couverte d'eau, soit végétalisée, constituant un habitat naturel ou utilisée à usage de cultures.

Annexe du décret n° 2022-763 du 29 avril 2022 relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols pour la fixation et le suivi des objectifs dans les documents de planification et d'urbanisme

Catégories de surfaces	
Surfaces artificialisées	1° Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison du bâti (constructions, aménagements, ouvrages ou installations).
	2° Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison d'un revêtement (artificiel, asphalté, bétonné, couvert de pavés ou de dalles).
	3° Surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols sont stabilisés et compactés ou recouverts de matériaux minéraux.
	4° Surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols sont constitués de matériaux composites (couverture hétérogène et artificielle avec un mélange de matériaux non minéraux).
	5° Surfaces à usage résidentiel, de production secondaire ou tertiaire, ou d'infrastructures notamment de transport ou de logistique, dont les sols sont couverts par une végétation herbacée, y compris si ces surfaces sont en chantier ou sont en état d'abandon.
Surfaces non artificialisées	6° Surfaces naturelles qui sont soit nues (sable, galets, rochers, pierres ou tout autre matériau minéral, y compris les surfaces d'activités extractives de matériaux en exploitation) soit couvertes en permanence d'eau, de neige ou de glace.
	7° Surfaces à usage de cultures, qui sont végétalisées (agriculture, sylviculture) ou en eau (pêche, aquaculture, saliculture).
	8° Surfaces naturelles ou végétalisées constituant un habitat naturel, qui n'entrent pas dans les catégories 5°, 6° et 7°.

Aménagement du territoire :

Avons-nous besoin de questionner les modèles depuis les Trente Glorieuses ?

Pourquoi ? quels sont les risques si on ne va pas ?

Comment y aller ?

Y -a-t-il des nouvelles manières de “produire la ville” ?

qu’est ce que cela voudrait dire et quels sont les obstacles ?

Aménagement du territoire :

Comment arriver à des aménagements du territoire plus sobres ?

- Nouveaux fonctionnements au sein de notre société qui demandent des interactions différentes?

Intervention de Caroline Escudero

Conclusion

Comment je me sens après ce webinaire ?



Agenda

- **Du 4 Octobre au 8 Novembre - Concours photo autour des ébriétés**
- **5 Novembre - “Réseautons !” avec Thierry Mallet, chef du département sobriétés et économies d’énergie de la Ville de Paris**
- **2-3 Décembre (La Rochelle) - Journée nationale des Collectivités - ADEME**
- **12 Décembre, 10h-12h - Webinaire du Réseau Sobriété sur les enjeux de la sobriété liés aux Low-Tech (noms des intervenant.es à venir)**